



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

médecine scolaire et universitaire

Question écrite n° 75736

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc appelle l'attention de M. le ministre de la fonction publique et de la réforme de l'Etat sur un projet de ses services modifiant la carrière des infirmières en chef de l'éducation nationale avec disparition de perspective d'évolution de carrière pour les infirmières du 1er et du 2e grades. Les infirmières du ministère de l'éducation nationale ont exprimé le vœu d'être reconnues en tant que « spécialistes », en matière de prévention en intégrant la catégorie « A ». Les propositions modestes du ministère de l'éducation nationale auraient été rejetées, et, de surcroît, les infirmières en chef du 3e grade se voient rétrogradées au rang d'infirmières principales du 2e grade. Il lui demande s'il envisage de faire procéder à un nouvel examen de ces préoccupations car les infirmières précisent « qu'une telle humiliation est inacceptable et très démotivante, laissant imaginer que le Gouvernement méprise ou méconnaît les missions d'encadrement et de responsabilité assumées par les infirmières en chef du ministère de l'éducation nationale et, plus globalement, le concept de prévention pourtant efficace et peu coûteux ».

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 75736

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : fonction publique et réforme de l'État

Ministère attributaire : fonction publique, réforme de l'Etat et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 avril 2002, page 2166